

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 17 février 2011

Objet de délibération :

Adoption du document d'aménagement commercial (DAC)

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 44 délégués sur 85, convoqués le 07 février 2011 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Monsieur SIGOIRE (C.C. du canton de Montluel)
Messieurs FREY, PERRET, MATHY, RAMEL et SERVAIS, et Madame EXPOSITO (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Monsieur BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)
Messieurs SAPALY et ORSET (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)
Messieurs BERNARD, BRANCHY et BOUCHON (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)
Marie-Louise DUBOIS à F. FEZZOLI (CC. Plaine de l'Ain)
Marius BROCARD à J. SELIGNAN (CC. Plaine de l'Ain)
Roselyne BURON à F. VENET (CC. Plaine de l'Ain)
Philippe GUILLOT VIGNOT à B. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel)
Jacky BERNARD à F. DROGUE (C.C. du canton de Montluel)
Patrick BATTISTA à J. SELIGNAN (C.C. du canton de Montluel)
Pierre FELIX à P. PROTIERE (C.C. Miribel et du Plateau)
Jean CHABRY à J. BERTHOU (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BRUNET (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2009, le comité syndical avait souhaité lancer une étude sur l'urbanisme commercial à l'échelle du territoire du SCOT afin que celui-ci se dote d'une véritable stratégie en matière d'aménagement, de développement et d'équilibre de l'offre commerciale à l'échelle du SCOT à travers un document d'aménagement commercial.

Elle précise que le DAC est défini dans la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 comme un instrument de planification territoriale commerciale pouvant être intégré au SCOT et qu'il devient une pièce obligatoire de celui-ci avec la loi Grenelle II.

La loi LME modifie les dispositions règlementaires en matière d'urbanisme commercial en relevant le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation de 300 à 1000 m² et en modifiant les critères d'instructions des demandes examinées en CDAC qui ne peuvent plus être basés sur des critères économiques mais seulement liés à l'aménagement du territoire et au développement durable. Par ailleurs le législateur a souhaité donner la possibilité aux élus locaux à travers les SCOT de se doter d'un instrument de planification et de définition d'une stratégie d'aménagement commercial, c'est l'objet des DAC.

L'article L.752.1 du code du commerce est ainsi modifié :

Les schémas prévus au chapitre II du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme peuvent définir des zones d'aménagement commercial.

Ces zones sont définies en considération des exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement ou de qualité de l'urbanisme spécifiques à certaines parties du territoire couvert par le schéma.

Leur délimitation ne peut reposer sur l'analyse de l'offre commerciale existante ni sur une mesure de l'impact sur cette dernière de nouveaux projets de commerces.

La définition des zones figure dans un document d'aménagement commercial qui est intégré au schéma de cohérence territoriale par délibération de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 du code de l'urbanisme. A peine de caducité, ce document d'aménagement commercial doit faire l'objet, dans un délai d'un an à compter de la délibération l'adoptant, d'une enquête publique.

La Présidente rappelle que l'élaboration de ce document a demandé plus d'un an de travail et a fait l'objet d'une concertation élargie auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle souligne que le diagnostic a été présenté lors du comité syndical du 24 janvier 2010 et les orientations stratégiques du DAC ont été approuvées à l'unanimité des membres présents moins une voix en comité syndical le 21 avril 2010.

Après avoir présenté le contenu du document aux membres du comité syndical, en leur rappelant qu'ils ont reçu le document exhaustif le 23 décembre 2010, ainsi qu'une synthèse sur ce document adressée le 10 février 2010, elle soumet au vote le DAC.

Vu l'article L752-1 du code du commerce,

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

Article 1^{er} :

- d'adopter le projet de DAC provisoire,

Article 2 :

- de transmettre ce DAC à Monsieur le préfet de l'Ain dans les plus brefs délais,

Article 3 :

- d'autoriser la présidente du syndicat mixte à soumettre à enquête publique le Document d'Aménagement Commercial et à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ladite enquête en application des articles R.123-7 à R.123-23 du code de l'environnement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 17 février 2011

Objet de délibération :
Orientations budgétaires 2011

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 44 délégués sur 85, convoqués le 07 février 2011 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Monsieur SIGOIRE (C.C. du canton de Montluel)
Messieurs FREY, PERRET, MATHY, RAMEL et SERVAIS, et Madame EXPOSITO (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Monsieur BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)
Messieurs SAPALY et ORSET (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)
Messieurs BERNARD, BRANCHY et BOUCHON (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)
Marie-Louise DUBOIS à F. FEZZOLI (CC. Plaine de l'Ain)
Marius BROCARD à J. SELIGNAN (CC. Plaine de l'Ain)
Roselyne BURON à F. VENET (CC. Plaine de l'Ain)
Philippe GUILLOT VIGNOT à B. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel)
Jacky BERNARD à F. DROGUE (C.C. du canton de Montluel)
Patrick BATTISTA à J. SELIGNAN (C.C. du canton de Montluel)
Pierre FELIX à P. PROTIERE (C.C. Miribel et du Plateau)
Jean CHABRY à J. BERTHOU (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BRUNET (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2011 à partir d'un montant des dépenses et recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	204 975 €
Total recettes de fonctionnement	204 975 €

Total dépenses d'investissement	8 891 €
Total recettes d'investissement	8 891 €

Point 1 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2011 en dépenses :

- Etudes et Recherches : 30 000 €
- Publications : 25 000 €

Pour l'enquête publique du DAC et la modification du SCOT issue du changement de destination du terrain de l'ESCAT sur la commune d'Ambronay

- Réceptions / Missions : 2 900 €

Pour la rencontre des 11 Présidents des SCOT

- Contributions aux organismes de regroupement : 3 600€

Pour la Rencontre Nationale des SCOT à Lyon

Point 2 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2011 en recettes :

- Dotations Générales de Décentralisation : 7 893 €
Subvention de l'Etat
- Participations Départements : 8 640 €

Solde de la subvention CG01 pour l'étude sur l'urbanisme commercial
Augmentation des contributions volontaires à 1 €/habitant : 26 331 €

**Le comité syndical,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et débattu des orientations budgétaires,
A l'unanimité des membres présents,**

EN DONNE ACTE au Président

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

La Présidente,

Jacqueline SELIGNAN

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 17 février 2011

Objet de délibération :
Augmentation des contributions
volontaires

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 44 délégués sur 85, convoqués le 07 février 2011 et, à titre consultatif 1conseiller général

Sont excusés :

Monsieur SIGOIRE (C.C. du canton de Montluel)
Messieurs FREY, PERRET, MATHY, RAMEL et SERVAIS, et Madame EXPOSITO (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Monsieur BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine)
Messieurs SAPALY et ORSET (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)
Messieurs BERNARD, BRANCHY et BOUCHON (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)
Marie-Louise DUBOIS à F. FEZZOLI (CC. Plaine de l'Ain)
Marius BROCARD à J. SELIGNAN (CC. Plaine de l'Ain)
Roselyne BURON à F. VENET (CC. Plaine de l'Ain)
Philippe GUILLOT VIGNOT à B. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel)
Jacky BERNARD à F. DROGUE (C.C. du canton de Montluel)
Patrick BATTISTA à J. SELIGNAN (C.C. du canton de Montluel)
Pierre FELIX à P. PROTIERE (C.C. Miribel et du Plateau)
Jean CHABRY à J. BERTHOU (C.C. Bugey Vallée de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BRUNET (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente rappelle que l'article 7 des statuts modifiés a prévu une répartition de la charge nette du syndicat entre les communes isolées et les communautés de communes.

La Présidente rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2000, sept communautés de communes ont pris la compétence " révision du Schéma Directeur du Haut-Rhône - partie Ain ". Il s'agit de la :

- **communauté de communes du canton de Montluel**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau**
- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain**
- **communauté de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon**
- **communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain**
- **communauté de communes de l'Albarine**
- **communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes**

La contribution de ces communautés de communes s'est substituée à celle des communes membres.

Seules deux communes ont gardé leur compétence et contribuent directement au budget du syndicat mixte. Il s'agit de Châtillon-la-Palud et Villette-sur-Ain.

Madame la Présidente indique qu'il ressort des simulations faites pour l'année 2011 :

- pour les dépenses et recettes incompressibles de fonctionnement, un delta positif de 8 048 €
- un résultat de clôture pour l'exercice 2010 de + 10 588 €
- pour les dépenses et recettes exceptionnelles de fonctionnement, un delta négatif de 44 967 €.
- Ce qui laisse apparaître un besoin de financement de 26 331 €.

Or, Madame la Présidente rappelle que le résultat de clôture de l'exercice diminue d'année en année et ne pourra à terme contenir à lui seul le déficit et les futurs besoins. C'est pourquoi, il semble donc

nécessaire d'augmenter les recettes. Ainsi, l'augmentation des cotisations à 1 €/habitant permettrait d'absorber les dépenses exceptionnelles pour 2011.

Sur proposition du bureau et pour les raisons évoquées ci-dessus, il est demandé d'augmenter les contributions à 1 € / hab à partir de 2011.

La simulation de cette nouvelle répartition est indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces données sont extraites du recueil administratif des finances communales de la Préfecture de l'Ain de 2008 et du recensement général de la population 2007, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Madame la Présidente précise que le recensement de la population sera actualisé par le décret 2010 du 30/12/2010 et qu'il servira de référence pour le calcul de la contribution 2011. Une délibération pour les contributions 2011 avec les chiffres INSEE actualisés sera alors prise lors du vote du Budget Primitif 2011.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

ACCEPTE l'augmentation des futures contributions des communes et communautés de communes à 1 € /hab.

La Présidente,

Jacqueline SELIGNAN

Annexe : Tableau des contributions – Simulation Exercice 2011

Syndicat Mixte du Schéma Directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

CONTRIBUTIONS EN EUROS

Population totale	131 655,00
Contribution / habitant	1,00
Contribution totale	131 655,00
1/2 en fonction de la population	65 827,50
1/2 en fonction du potentiel fiscal	65 827,50

Tableau des contributions - Exercice 2011 (chiffres issus du recensement 2007 et potentiel fiscal 2009)

COMMUNES	CONTRIBUTIONS EN EUROS	POPULATIONS ET POTENTIELS FISCAUX			CONTRIBUTIONS EN EUROS		
		Populations	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel fiscal	Fonction de la population	Fonction du potentiel fiscal	Contributions
Châtillon-la-Palud	1 007,54	1 506	327,062020	492 555	753,00	254,54	1 007,54
Villette-sur-Ain	474,69	673	397,347578	267 415	336,50	138,19	474,69
C. C. Rhône Chartreuse de Portes	3 026,24	4 230	416,868400	1 763 353	2 115,00	911,24	3 026,24
C.C. Plaine de l'Ain	69 620,83	61 765	1 213,679900	74 962 941	30 882,50	38 738,33	69 620,83
C.C. canton de Montluel	20 133,27	22 545	760,548600	17 146 568	11 272,50	8 860,77	20 133,27
C.C. Miribel et Plateau	23 909,62	22 391	1 098,800100	24 603 233	11 195,50	12 714,12	23 909,62
C.C. Pont d'Ain, Priay, Varambon	3 594,79	4 557	558,955500	2 547 160	2 278,50	1 316,29	3 594,79
C.C. Bugey Vallée de l'Ain	6 271,97	8 570	448,659800	3 845 015	4 285,00	1 986,97	6 271,97
C.C. de l'Albarine	3 616,05	5 418	323,963400	1 755 234	2 709,00	907,05	3 616,05
	131 655,00	131 655		127 383 474	65 827,50	65 827,50	131 655,00